



Modalités, Informations et Questions fréquentes

Billetterie UGC

Proposée par la Commission Loisirs Culture de la CMCAS 93

Réservée uniquement aux ouvriers droits, ayants droits et vendeurs désignés par la CMCAS.

Seuls les ouvriers droits peuvent bénéficier du quota de 10 billets par an.

1 – MODALITÉS D’INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Le nombre de places étant limité, l’inscription est conditionnée au paiement immédiat, selon l’un des modes suivants :

Inscription via le site “Mes Activités” (recommandé)

- La commande est automatiquement prise en compte après validation du paiement par carte bancaire.
- Paiement sécurisé selon les standards PCI-DSS.

Inscription papier

- Valable uniquement si accompagnée du règlement (chèque ou espèces).
- Les chèques doivent être établis à l’ordre de CMCAS de Seine-Saint-Denis.

Le paiement en ligne est fortement recommandé pour plus de rapidité, traçabilité et sécurité.

2 – TARIFS & CONDITIONS DE VENTE

- Tarif unique : 7,00 € par billet
- Chaque ouvrier droit a droit à 10 billets maximum par année civile, quelle que soit sa composition familiale.
- Les ayants droits peuvent bénéficier des billets, mais le quota reste attaché à l’ouvrier droit.

En vous inscrivant, vous acceptez :

- Les Conditions Générales de Vente de la CMCAS,
- Les conditions d’utilisation du prestataire UGC (validité, restrictions...).

Aucun remboursement ne sera effectué une fois la commande validée.
Les billets périmés ne pourront être ni échangés ni remboursés.
Aucun paiement fractionné n'est accepté.

3 – DÉLAIS DE RÉCEPTION

Commande via "Mes Activités" :

- Traitée sous 72h ouvrées maximum (hors week-ends et jours fériés).
- En cas de rupture ou événement exceptionnel, la CMCAS vous informera, sans garantie de ce délai.

Commande papier ou via correspondant SLV :

- Aucun délai contractuel garanti, mais la CMCAS s'engage à un traitement dans les meilleurs délais.

4 – SÉCURISATION, PAIEMENT & FRAIS EN CAS D'INCIDENT

- Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ou de cinéma ne bénéficient d'aucun droit de rétractation.
- Toute commande validée est définitive.
- Aucun duplicata ne sera émis en cas de perte.

En cas de chèque refusé :

- Des frais de gestion forfaitaires de 30 € seront appliqués.
- La commande pourra être annulée sans préavis, et les billets annulés sans compensation.

5 – MISE À JOUR DE VOS COORDONNÉES

Avant toute commande, merci de mettre à jour vos informations personnelles sur votre espace Carte Activ :

- Adresse postale
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

En cas d'adresse erronée, la CMCAS 93 ne pourra être tenue responsable d'un défaut de réception.

Aucun renvoi ne sera effectué vers une autre adresse mail ou postale.

6 – COMMUNICATION & SUIVI

- Assurez-vous de recevoir notre newsletter mensuelle (adresse mail valide requise).
- Les informations transmises à votre service RH ne sont pas automatiquement partagées avec les Activités Sociales.

- Informez vos collègues et consultez régulièrement :
<https://cmcas-seine-saint-denis.fr>

7 – BILLETS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute demande au-delà du quota, rendez-vous sur la billetterie nationale :
<https://ccas.fr>